

**DACP**

**REF : DACP2016012**

**Signataire : ED/ES**

Séance du Conseil Municipal du 04/05/2016

**RAPPORTEUR : Anthony DAGUET**

**OBJET : Groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Vilette Quatre Chemins à Aubervilliers. Approbation de la convention constitutive et autorisation de signature. Lancement de la procédure de passation du marché.**

**EXPOSE :**

### **1. Contexte**

Le quartier Vilette Quatre-Chemins, situé à Aubervilliers et Pantin, fait partie du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Il est intégré au protocole de préfiguration de Plaine Commune passé en revue technique des partenaires les 22 et le 26 octobre 2015 et validé par le Comité d'engagement de l'ANRU le 14 mars 2016.

Afin de parvenir à un projet urbain cohérent et à la signature d'une convention de rénovation urbaine qui permettra la mise en œuvre opérationnelle du projet, Plaine Commune, Est Ensemble, les Villes d'Aubervilliers et de Pantin, ainsi que les bailleurs présents sur le secteur vont mener plusieurs études dans la période du protocole de préfiguration (1<sup>er</sup> trimestre 2016 – mi 2017) en partenariat avec la Ville de Paris.

Le protocole de préfiguration de Plaine Commune piloté par Plaine Commune au titre de sa compétence rénovation urbaine, en partenariat étroit avec Est Ensemble et les Villes de Pantin et d'Aubervilliers est passé en revue technique des partenaires les 22 et le 26 octobre 2015 et validé par le Comité d'engagement de l'ANRU le 14 mars 2016.

Les objectifs qui y ont été identifiés pour le nouveau projet de rénovation urbaine Vilette Quatre Chemins sont les suivants :

- Actualiser le schéma directeur intercommunal autour de l'ex-RN2 et la porte de la Vilette
- Améliorer l'accessibilité aux transports en commun et redéfinir le maillage viaire
- Poursuivre le repérage et le traitement de l'habitat privé dégradé
- Définir une politique progressive et ciblée, de redéploiement et la requalification des activités économiques et commerciales
- Définir un projet d'accompagnement des copropriétaires de la dalle Vilette à Aubervilliers

- Améliorer les espaces extérieurs du patrimoine de l'OGIF à Pantin
- Construire un diagnostic partagé des problématiques de sécurité
- Répondre aux besoins en équipements publics (création / réhabilitation)
- Construire le projet urbain dans un objectif de développement soutenable
- Intégrer une démarche de co-construction avec les habitants du quartier dès le lancement des études
- Articuler le NPNRU aux autres volets du contrat unique

Afin de répondre à l'objectif d'intégrer une démarche de co-construction avec les habitants dès le lancement des études stipulé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 et le règlement financier de l'ANRU du 16 juillet 2015, une ligne d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction a été inscrite au protocole de préfiguration par Plaine Commune, la Ville et l'OPH d'Aubervilliers.

## **2. Périmètre et objectifs de l'étude**

La présente Convention a pour objet la réalisation d'un groupement de commande pour une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du Nouveau projet de rénovation urbaine Villette Quatre-Chemins.

L'enjeu de l'étude est de permettre d'élaborer le projet urbain du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine en co-construction avec les habitants du quartier dès la phase du protocole de préfiguration.

Les objectifs de la mission sont :

- Objectif principal:

- ✓ la participation à l'élaboration du projet de rénovation urbaine en intégrant un avis citoyen à l'ensemble des phases de construction du NPNRU

- Objectifs secondaires:

- ✓ le développement d'outils de communication de proximité permettant à une diversité d'habitants à la fois de saisir les enjeux d'un tel projet et de contribuer à son élaboration,
- ✓ la participation des habitants aux différentes phases des études dans le cadre du projet.

Afin de pouvoir mener cette étude, il y a lieu de lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont les modalités sont définies ci-après.

## **3. Groupement de commande Ville d'Aubervilliers / Plaine Commune / OPH d'Aubervilliers**

### **• Composition du groupement**

Le Groupement de commandes est constitué entre les signataires de la Convention annexée au présent rapport, soit :

- La Ville d'Aubervilliers
- L'établissement public territorial Plaine Commune,
- L'OPH d'Aubervilliers
-



- **Durée**

La présente Convention de Groupement de commandes prendra fin à la date de fin du marché d'étude, sous réserve à cette date (i) de l'exécution entière et définitive du marché commandé par le Groupement et (ii) du versement par les membres du Groupement de l'intégralité de leur contribution financière.

- **Coordonnateur**

Les Parties membres du Groupement de commandes ont convenues de désigner la Ville d'Aubervilliers, pouvoir adjudicateur soumis au Code des marchés publics, en qualité de Coordonnateur unique du Groupement de commandes.

Le rôle du Coordonnateur est la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution du marché issu du groupement de commande.

Un marché sur procédure adaptée en application des articles 26 à 28 du Code des marchés publics et de l'article 4 du Guide des procédures adaptées du coordonnateur sera donc lancé dans le cadre de ce groupement de commandes.

- **Commission d'appel d'offres**

En application de l'article 8 – VII du Code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes est celle du Coordonnateur.

La Commission d'Appel d'Offres du Coordonnateur est présidée par son représentant.

La présente convention devrait déboucher sur une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres n'aura donc pas de rôle d'attribution, elle émettra un avis avant attribution par le représentant du Coordonnateur.

- **Dispositions financières**

Le montant du marché à conclure dans le cadre de ce Groupement de commandes est estimé à 66 668 € HT (soit 80 002 TTC).

Une subvention ANRU de 50% du montant total hors taxe de l'étude, plafonnée à 33 334 € HT, a été demandée dans le cadre du protocole de préfiguration et sera versée, si toutefois elle est accordée, à la Ville d'Aubervilliers.

Le montant restant à charge se répartira comme suit :

- Ville d'Aubervilliers : 50 %
- Etablissement public territorial Plaine Commune : 25 %
- OPH d'Aubervilliers : 25%

La mission du Coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation. Les frais engagés pour l'insertion publicitaire seront pris en charge par le Coordonnateur.

Il est prévu que le Coordonnateur paie directement les prestataires en avançant les sommes dues par les membres du Groupement de commandes. Le Coordonnateur émettra ensuite des titres de recettes à l'égard des membres correspondant au recouvrement des sommes, sur le fondement de la répartition financière indiquée précédemment.

- **Convention constitutive du groupement**

Afin de participer à ce groupement, il est nécessaire que la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement soit approuvée et signée par chaque membre du groupement. L'autorisation de signature de la convention vaudra autorisation de signature du marché.

#### **4. Conclusion**

Il est demandé au Conseil municipal:

- D'approuver la convention de groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du NPNRU Vilette Quatre-Chemins,
- D'approuver la désignation de la ville d'Aubervilliers comme coordonnateur du groupement,
- D'approuver la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,
- D'approuver le projet de marché,
- D'autorise la Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention,

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 04 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, Mme PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme GRARE Laurence	Représentée	par : Mme CHERET Magali
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté	par : Mme KOUAME Akoua Marie
M. CECCOTTI-RICCI Roland	Représenté	par : M. BENKHELOUF Boualem
M. BEAUDET Pascal	Représenté	par : M. ROZENBERG Silvère
M. PLEE Eric	Représenté	par : M. RUER Marc
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : M. LE HYARIC Patrick
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme LE MOINE Sandrine	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée	par : Mme DUCATTEAU Sylvie
Mme FAGARD Alice	Représentée	par : M. KADDOURI Nourredine
M. SANON Guillaume	Représenté	par : Mme TLILI Leïla
Mme RABAH Hana	Représentée	par : Mme REDOUANE Wassila
Mme LENOURY Nadia	Représentée	par : M. Damien BIDAL

Absents : M. ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine



**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2016012**

**Signataire : ED/ES**

**OBJET :Groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Vilette Quatre Chemins à Aubervilliers. Approbation de la convention constitutive et autorisation de signature. Lancement de la procédure de passation du marché.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu les dispositions du Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 26 à 28,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de l'établissement public territorial Plaine Commune pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Vilette Quatre Chemins à Aubervilliers.

Vu le budget communal,

Considérant que le quartier Vilette Quatre-Chemins, situé à Aubervilliers et Pantin, fait partie du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Il est intégré au protocole de préfiguration de Plaine Commune passé en revue technique des partenaires les 22 et le 26 octobre 2015 et validé par le Comité d'engagement de l'ANRU le 14 mars 2016.

Considérant qu'afin de parvenir à un projet urbain cohérent et à la signature d'une convention de rénovation urbaine qui permettra la mise en œuvre opérationnelle du projet, Plaine Commune, Est Ensemble, les Villes d'Aubervilliers et de Pantin, ainsi que les bailleurs présents sur le secteur vont mener plusieurs études dans la période du protocole de préfiguration (1<sup>er</sup> trimestre 2016 – mi 2017) en partenariat avec la Ville de Paris.

Considérant l'intérêt de mener une étude en co-maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Plaine Commune et l'OPH d'Aubervilliers sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Vilette Quatre Chemins à Aubervilliers,

Considérant la nécessité de passer un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser cette étude,

Considérant l'intérêt pour la ville d'Aubervilliers d'adhérer au groupement de commandes,

Considérant qu'il est proposé que la ville d'Aubervilliers soit le coordonnateur du groupement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Villette Quatre-Chemins,
- **APPROUVE** la désignation de la ville d'Aubervilliers comme coordonnateur du groupement,
- **APPROUVE** la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,
- **APPROUVE** le projet de marché,
- **AUTORISE** la Maire à signer la convention constitutive du groupement et de prendre toutes les mesures d'exécution de la convention.

  
Adjointe déléguée  
Leïla TLILI

Reçu en préfecture le : 09/05/2016

Publié le : 09/05/2016

Certifié exécutoire le : 09/05/2016

L'adjointe déléguée

Leïla TLILI

  
Mairie d'Aubervilliers  
Leïla TLILI